

A BON PORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 Euros
Siège social : 3 Rue Beauséjour
14670 TROARN
983 601 063 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 26 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le ~~vingt-six~~ ^{vingt-neuf} août, Monsieur Enzo PENSATO - - GLEYZE,
Propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la Société A BON PORT,
Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert de siège,
- Démission d'un co-gérant,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège de 3 Rue Beauséjour, 14670 TROARN au 13 Rue du Bissonnet, 14370 ARGENCES à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Solange ROBILLARD de son mandat de gérante à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, les statuts sont modifiés comme suit :

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé **13 Rue du Bissonnet, 14370 ARGENCES.**

E.P.G.

L'article 15 des statuts est modifié comme suit :

« Article 15 – Désignation de la Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non associés, personnes physiques, avec ou sans limitation de durée de leur mandat, désignés par les associés.

Le Gérant de la Société est :

- Monsieur Enzo PENSATO - - GLEYZE nommé pour une durée illimitée, présent et intervenant, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination

En cours de vie sociale, la nomination des Gérants est décidée dans les conditions prévues pour l'adoption des décisions ordinaires conformément aux présents Statuts. »

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Enzo PENSATO - - GLEYZE

« Lu et approuvé »

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.